



NOMBRE DE STAGIAIRES

7 à 12 personnes par session

SESSIONS DE FORMATION

4 sessions par an

LIEU

Institut de formation interhospitalier
Théodore Simon
19 avenue de Maison Blanche
93331 NEUILLY-SUR-MARNE CEDEX
www.ifits.fr

CONTACT

Secrétariat de la formation :
Tél. : 01 49 44 36 38
Fax : 01 49 44 36 01
c.amillard@ifits.fr

RÉFÉRENCES ADMINISTRATIVES

Numéro Activité Formation
11 93 04818 93



Mise à jour : 18/06/2024

Formation continue

Formation aux actes professionnels pouvant être accomplis par des ambulanciers dans le cadre de l'Aide Médicale Urgente

Prérequis

- Être ambulancier diplômé d'Etat
- Avoir obtenu le diplôme d'Etat d'ambulancier avant le 1er janvier 2023
- Être en possession de l'attestation de formation aux gestes d'urgence AFGSU de niveau 2 en cours de validité

Objectifs

- Permettre à l'ambulancier diplômé d'État de mettre à jour ses connaissances
- Acquérir les compétences additionnelles lui permettant d'effectuer les actes professionnels désormais attribués aux DEA dans le cadre de l'Aide Médicale Urgente.

Compétences visées

Le programme de formation est conforme aux dispositions de l'arrêté du 31 octobre 2022 relatif à la formation aux actes professionnels pouvant être accomplis par des ambulanciers dans le cadre de l'Aide Médicale Urgente.

- S'intégrer dans le dispositif d'Aide Médicale Urgente en tant qu'ambulancier,
- Connaître le cadre réglementaire relatif au transport sanitaire et aux actes professionnels autorisés dans le cadre de l'Aide Médicale Urgente, leur typologie et leurs modalités d'application,
- Identifier les conditions techniques de mise en œuvre des actes et leurs risques.
- Mettre en œuvre les actes professionnels adaptés au contexte clinique d'intervention auprès de patients pris en charge par les services d'Aide Médicale Urgente,
- Identifier et sélectionner les informations pertinentes à transmettre au médecin/à la régulation dans une situation d'urgence,
- Transcrire avec exactitude les informations recueillies et les actes réalisés pour assurer une continuité de prise en soins adaptée à l'état clinique du patient.

Modalités d'accès à la formation

- Accès sur inscription



Formation

<p>Programme et durée de la formation</p>	<ul style="list-style-type: none"> • 21 heures de formation réparties en 3 séquences de 3 heures et 3 séquences de 4 heures. • Jour 1 : 1^{re} séquence (3 heures) : <ul style="list-style-type: none"> - Présentation du cadre règlementaire de l'Aide Médicale Urgente - Repérage des actes pouvant être accomplis par des ambulanciers dans ce cadre - Clarification des notions d'interprofessionnalité, de travail en équipe et de leadership 2^e séquence (4 heures) : <ul style="list-style-type: none"> - Présentation des règles de préparation et d'administration des thérapeutiques réalisées sur prescription médicale - Réalisation d'actes professionnels en lien constant avec le médecin • Jour 2 : 3^e séquence (3 heures) : <ul style="list-style-type: none"> - Remobiliser les acquis en matière d'asepsie, de qualité et de sécurité des soins relevant de l'urgence, - Approfondir les notions relatives de champ de compétences, de niveau de compétences, de déontologie et de responsabilité en lien avec les actes professionnels. 4^e séquence (4 heures) : <ul style="list-style-type: none"> - Réalisation d'actes professionnels sur prescription du médecin en fonction du tableau clinique identifié chez le patient • Jour 3 : 5^e séquence (3 heures) : <ul style="list-style-type: none"> - Appréciation d'un tableau clinique chez un patient : <ul style="list-style-type: none"> - Hypoglycémie - Douleur aiguë - Douleur thoracique sévère 6^e séquence (4 heures) : <ul style="list-style-type: none"> - Appréciation d'un tableau clinique chez un patient : <ul style="list-style-type: none"> - Asthme aigu - Overdose d'opiacés - Choc anaphylactique
<p>Modalités pédagogiques</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Cours magistraux • Réalisation d'un brainstorming • Évaluation des connaissances par questionnement du groupe et apport de connaissances durant le parcours de formation • Apports théoriques • Applications pratiques • Trame de cours remise aux participants
<p>Modalités d'évaluation de la satisfaction</p>	<p>Modalités de pré-tests</p> <ul style="list-style-type: none"> • Évaluation des connaissances et compétences préalables à la formation <p>Modalités d'évaluation de fin de formation</p> <ul style="list-style-type: none"> • Post test immédiat : <ul style="list-style-type: none"> - Satisfaction immédiate des personnes formées - Évaluation d'atteinte des objectifs, mesure de l'évaluation des, des connaissances et compétences • Post test à 3 mois : atteinte des objectifs.
<p>Tarifs de la formation</p>	<p>Les tarifs de la formation sont disponibles sur le site internet : www.ifits.fr > Nos formations > Formations continues > Formation aux actes professionnels pouvant être accomplis par des ambulanciers dans le cadre de l'Aide Médicale Urgente > Tarifs de la formation</p>
<p>Inscription</p>	<p>Les informations concernant les inscriptions sont disponibles sur le site internet : www.ifits.fr > Nos formations > Formations continues > Formation aux actes professionnels pouvant être accomplis par des ambulanciers dans le cadre de l'Aide Médicale Urgente</p>

Débouchés professionnels

Adaptation à l'emploi pour les ambulanciers ayant obtenu leur diplômes d'Etat avant septembre 2022, affectés dans un service d'Aide Médicale Urgente.

Évolution de carrière

Projet d'intégration d'un centre hospitalier ou d'une entreprise privée participant à l'Aide Médicale Urgente.

Public en situation de handicap

La formation est accessible aux personnes en situation de handicap, sous réserve de l'étude préalable de chaque situation individuelle.

Pour toute demande concernant l'accueil d'une personne en situation de handicap, veuillez nous contacter à l'adresse mail suivante : referent-handicap@ifits.fr